

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 061-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.195

Déposée le: 19.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)
de Meuron (Thun, Les Verts)
Vanoni (Zollikofen, Les Verts)
Linder (Bern, Les Verts)

Cosignataires: 1

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Créer des structures d'accueil extrafamilial qui répondent aux besoins

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de créer une base légale qui garantira une offre d'accueil préscolaire conforme aux besoins dans toutes les communes où il existe une demande des parents ;
2. de garantir un développement des structures d'accueil extrafamilial conforme aux besoins et de bonne qualité sur tout le territoire cantonal ;
3. de veiller à réduire les frais de garde supportés par les parents ;
4. de promouvoir et de soutenir la formation du personnel des crèches à l'aide de mesures appropriées et de systèmes incitatifs ;
5. de veiller à suivre l'évolution des besoins émanant des parents et des offres d'accueil extra-familial disponibles.

Développement :

Le rapport du Département fédéral de l'intérieur paru en 2017 « Entspricht das bestehende Angebot an familienergänzender Kinderbetreuung der Nachfrage ? » (rapport n°14/17, adéquation entre l'offre existante en matière d'accueil extrafamilial des enfants et la demande des parents) est le premier à avoir livré des données sur l'offre d'accueil extrafamilial et la demande dans toute la Suisse. Il constitue par conséquent un fondement important pour le débat politique. Le rapport montre qu'en Suisse alémanique, 18 à 20 pour cent des besoins en accueil préscolaire et scolaire ne sont pas couverts. Une enquête réalisée auprès des parents révèle qu'en dépit du besoin qu'ils expriment, dans les communes étudiées, les enfants ne peuvent pas être accueillis dans la proportion souhaitée. Une part significative des parents renonce à l'accueil extrafamilial en raison de son coût trop élevé (p. 83).

La disponibilité des données ne semble pas très bonne pour le canton de Berne. Le nombre d'enfants d'âge préscolaire pris en charge n'est par exemple pas disponible (note de bas de page 28, p. 38). Grâce aux données recueillies par les 20 plus grandes villes de Suisse, on dispose de chiffres pour les communes bernoises de Berne, Köniz, Bienne et Thoun. Tandis que le taux d'accueil en ville de Berne est légèrement supérieur à la moyenne suisse (Berne 45 % contre CH 41 %), les communes de Köniz (23 %), Thoun (19 %) et Bienne (14 %) comptent parmi les villes suisses les moins bien loties en termes d'accueil extrafamilial. Pourtant, la demande est là. Dans le domaine préscolaire, le canton de Berne manque véritablement de places d'accueil. Le canton et ses quatre grandes communes sont mieux placés en ce qui concerne les écoles à journée continue. Tandis qu'en moyenne suisse, le taux d'accueil est de 34 pour cent, Berne présente un taux de 36 pour cent, Köniz de 39 pour cent, Thoun de 24 pour cent et Bienne de 27 pour cent. Dans le canton de Berne, 15 720 enfants d'âge scolaire sont pris en charge à midi, soit 18 pour cent, alors que la moyenne suisse est de 15 pour cent. Le modèle bernois d'écoles à journée continue produit des effets. Des enquêtes ont été réalisées auprès des parents dans le cadre d'études de cas menées dans 30 communes, dont les communes bernoises de Köniz et de Schwarzenbourg. Il en ressort un besoin non couvert de 3 à 4 pour cent à Schwarzenbourg (il s'agit de la valeur la plus basse parmi les 30 communes), et de 17 à 20 pour cent à Köniz. Köniz se situe ainsi au niveau de la moyenne suisse, qui est de 18 à 19 pour cent (p. 105).

L'enquête met aussi en évidence les principales exigences des parents : le premier critère est la fiabilité de la prise en charge, le deuxième les heures d'ouverture de la structure, et le troisième la qualification / formation du personnel (p. 50). Par conséquent, il faut accorder une grande importance à la qualité de l'offre.

Destinataire

- Grand Conseil